



La Justice Prud'homale Entravée

Les Conseils de Prud'hommes connaissent des conditions de fonctionnement de plus en plus dégradées.

Les procédures s'allongent, le délai moyen entre dépôt de la demande et la notification du jugement passe de 12 à 24 mois. La logique d'économie budgétaire et comptable ne permet pas de donner à la juridiction prud'homale la place qu'elle mérite et porte atteinte à l'accès au droit, au juge, au procès équitable déjà fortement attaqué par l'obligation de s'acquitter d'un timbre fiscal de 35 euros au Conseil des Prud'hommes et 150 euros en cour d'appel.

La CGT dénonce le climat conflictuel qui s'instaure entre le collège employeur et certaines directions de greffe :

- *Refus d'accorder des dépassements pour les rédactions de jugements (limité à 5h pour les conseillers prud'hommes) ;*
- *Refus systématique de pouvoir étudier les dossiers ;*
- *Manque de personnel du greffe (certains conseils de prud'hommes sont contraints de réduire les heures d'ouvertures d'accueil au public par manque d'effectif, d'autres n'ont plus de greffier pour taper les décisions) ;*
- *Manque de juge départiteur (juge professionnel qui intervient en cas de désaccord. le Conseil des Prud'hommes de Marseille, 1^{er} Conseil du département en nombre d'affaires traitées, ne compte que 3 juges départiteurs dont 2 sont en maladie. Toutes les audiences sont reportées sur un an.*
- *Mise en place de la médiation : procédure payante pour le salarié et l'employeur ou le seul devoir du médiateur est de rapprocher les parties sans pour autant respecter les droits du salarié. La Médiation voulue comme palliatif à l'allongement scandaleux des procédures prud'homales, ne peut en masquer la raison essentielle : la restriction des moyens humains et financiers donnés au service public de la justice.*

La suppression des Conseils de Prud'hommes, les nouveaux décrets visant à réduire le rôle des juges et à éviter les contentieux s'inscrivent dans une volonté de l'Etat de ne plus donner les moyens à la justice prud'homale de jouer son rôle.

TOUS ENSEMBLE
LE 17 AVRIL 2012 A 14H
DEVANT LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE
AFIN D'EXIGER DES MOYENS POUR LA JUSTICE PRUD'HOMALE